focus Infos

Bimensuel Togolais d'Informations

www.focusinfos.net

PRIX 500 F CFA

Bimensuel togolais d'informations

INTERVIEW ... POLITIQUE ARTS ANNONCES SPORT PUB

N°208 | du 08 au 22 août 2018

Politique *P.4*

APRES LES RECOMMANDATIONS DE LA CEDEAO, PLACE AUX GRANDES MANŒUVRES

POLITIQUE P.2

L'efficace Monsieur Bawara

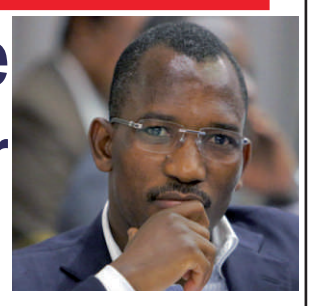

EDUCATION P.6

Grève dans l'enseignement supérieur et précomptes

Ce que dit le droit

DOSSIER P.9

« Agbantéto »

Les « damnées » du grand marché de Lomé

CULTURE P.13

« Nope Gali » ou la passion de la cuisine du terroir

Editorial

Infos N°208 | du 08 au 22 août 2018

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

GRAND GAGNANT ET VRAI PERDANT

Depuis le 31 juillet dernier, les très attendues recommandations de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont tombées comme un couperet qui démêle sans équivoque, ce qui est constitutionnellement faisable de la fiction politique. Pas de forclusion immédiate de Faure Gnassingbé du fauteuil présidentiel, point hors de question car politiquement et juridiquement impossible. Ni d'exclusion de ce dernier de la course présidentielle de 2020, question sagement abordée par une prétérition remarquable. Ni encore de transition politique, même si elle continue curieusement d'être réclamée par l'opposition et par le Front Citoyen Togo Debout (FCTD). Si l'on évalue les gains obtenus par la coalition des 14 partis politiques de l'opposition (C14) au regard des exigences maximalistes posées depuis un an, des pertes en vies humaines, des nombreux blessés, des dégâts matériels importants, des coups portés à notre économie et ceux au vivre ensemble, la conclusion à laquelle on ne peut échapper est qu'elle aurait dû accepter l'offre du Gouvernement en septembre 2017 à travers le projet de loi de révision constitutionnelle. Et régler les autres questions connexes, en l'occurrence celles relatives aux conditions d'organisation des élections, par quelques semaines de pression et de dialogue internes avec le pouvoir . En effet, mis à part le renvoi fait par la CEDEAO aux mêmes propositions faites en septembre par le Gouvernement, le reste des recommandations n'a concerné substantiellement que les conditions d'organisation des élections.

Pour la C14, principale instigatrice de ce long et bref feuilleton à la togolaise, la grande leçon à tirer reste celle de la démocratie et donc de la conformité à l'ordre constitutionnel, d'une part, et la désillusion vis-à-vis de l'acception initiale que nombre d'opposants de ce regroupement se sont faits de la CEDEAO, d'autre part. Car, tous le savent aujourd'hui, les opposants avaient cru à tort faire de la CEDEAO une variable d'ajustement conjoncturel de leurs projets politiques. L'ultime vœu de la C14 était en effet de faire faire à l'institution régionale par le truchement des pressions diplomatiques ce qu'elle-même n'a pas su réussir au plan interne : renverser un chef d'État légalement investi. Ce dernier est le grand gagnant de ce face-à-face tendu avec son opposition, lui qu'on annonçait esseulé et perdant son pouvoir, est plus que jamais maître du jeu et de son destin.

De fait, la partie est terminée et c'est l'heure du bilan... Les uns et les autres, au-delà de la préparation aux élections législatives, devraient maintenant s'engager pour un jeu politique stabilisé, loin du pouvoir pour le pouvoir et du pouvoir par le pouvoir. La classe politique, dans son ensemble, et la presse devraient rechercher l'intérêt général en s'éloignant des discours acérés et creux qui n'ont fait qu'alimenter le radicalisme chez les protagonistes de la crise et contribuer à faire perdre davantage la boussole au peuple. Ce n'est qu'ainsi que les équilibres institutionnels pourront être rétablis dans un esprit de bonne pratique démocratique et que la confiance pourra de nouveau s'installer entre les différents politiques. Quant à la société civile, en particulier le FCTD dont l'action a été principalement « buccale » et accessoirement politico-diplomatique, elle pourrait se réorganiser et faire sa mue en politique afin de représenter, entre autres, une véritable alternative à cette classe politique de l'opposition qui, désormais frustrée et frappée de sénilité, a montré de façon assez notoire toute son impéritie.

Le pouvoir d'État a toujours été objet de diverses convoitises. C'est légitime et ce n'est que grâce à un relatif respect des textes et pratiques républicaines que la course engagée par les uns et les autres pour l'accession au pouvoir peut advenir sans contusions. Quand chacun fait sa règle, tout se dérègle au détriment du peuple dont on oublie toujours qu'il est le vrai perdant...

L'EFFICACE MONSIEUR BAWARA

Ayi d'ALMEIDA

Il peut. Et il aurait pu pavoiser après la tenue de la 52è Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenue à Lomé la semaine dernière et a proposé une feuille de route aux parties prenantes à la crise togolaise qui s'éternisait. Parce qu'il en fut l'un des actifs artisans du côté de la majorité. Mais Gilbert Bawara a choisi la modestie, presque l'effacement. Pour ne pas en tirer des lauriers ; mais encore plus pour ne pas heurter ses adversaires. « Il sait donner des coups, mais il sait les retenir aussi » explique un de ses proches. Dont acte !

Qui mieux que Gilbert Bawara symbolise sur l'échiquier politique togolais, la séquence que le pays a traversé ces 12 derniers mois ? Pendant toute la crise qui a fait son irruption en août dernier, il aura été omni présent. Au plus fort de la contestation, où le pouvoir était inaudible voire aphone, il a incontestablement incarné la voix de la majorité, au moment où bon nombre de ses pairs et amis, parfois plus autorisés comme devrait leur suggérer leur poste, fonction ou position, se planquaient et évitaient les micros. S'attirant ainsi les foudres, les menaces et les invectives des militants et sympathisants de la C14, dont il était devenu la tête de turc sur les réseaux sociaux. Mais visiblement, l'homme en avait cure. Presque à lui seul, alors que la plupart faisait profil bas et rasaient les murs, il affrontait la déferlante PNP à laquelle succédera la vague C14. Des coups, il en a beaucoup pris, sous toutes le formes, même en dessous de la ceinture, sans pour autant qu'à aucun moment, l'on l'ait senti faiblir, fléchir ou encore moins courber l'échine. Bien au contraire, c'est comme s'il se bonifiait dans l'adversité et que plus l'arène est féroce, davantage il est dans son élément et que le meilleur Bawara se faisait découvrir. Visiblement, il aime les combats, s'y engage , n'a pas peur de prendre les coups puisqu'il est prêt et déterminé à en donner. Les médias, y compris internationaux, sevrés de porteurs officiels de la parole présidentielle avec beaucoup de personnalités dont pourtant c'est le rôle et la vocation première, évaporées dans la nature, lorsqu'elles ne se cachent pas derrière le fallacieux argument de « technocrate et pas politique » ont trouvé en lui un bon client. Et il le vaut bien : structuré, éloquent avec un sens incontestable de la répartie, on sent chez lui quelqu'un qui maitrise les sujets qu'il aborde et qui au minimum, les prépare. « Il ne va jamais à l'aventure et préfère potasser ses dossiers avant toute intervention publique » confirme un de ses collaborateurs. De fait, il a tenu la dragée haute aux pontes et figures de l'opposition pendant plusieurs mois, alliant des déclarations d'apaisement aux positions les plus dures, frôlant parfois la provocation, « lorsque l'exigent les circonstances », relativise un de ses amis. Qui ajoute que tout ceci n'est jamais délibérément fait pour nuire ou porter préjudice : « monsieur Bawara a le pluralisme d'opinions et le débat contradictoire chevillés au corps ». A preuve, au-delà des joutes verbales et des passes d'armes, il a des relations plutôt cordiales voire amicales avec plusieurs de ses adversaires, dans le privé. « Même si ni lui ni les autres ne le crient pas sur tous les toits » s'en amuse son ami.

ARTISAN DE LA SORTIE DE CRISE :

L'une des qualités de Gilbert Bawara sur laquelle s'accordent même ses plus farouches contempteurs, est sa loyauté. C'est donc naturellement qu'avec quelques autres, il a été choisi par Faure Gnassingbé pour participer aux premières discussions avec l'opposition pour une sortie de crise. En plus de cette tâche, il multipliera plusieurs contacts et missions dans différents pays pour exposer la réalité de la situation du pays, décrite notamment sur les réseaux sociaux que consultent indifféremment et sans recul plusieurs médias étrangers, comme en état de guerre civile ou au bord de l'apocalypse. A quelques jours de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, il fera un périple au pas de course qui le conduira de Conakry à Abuja, en passant par Abidjan et Niamey. A son retour, il indiquera à la presse, sûr de lui, dans quelles directions iront les recommandations de l'organisation sous régionale. Et aura cette phrase qui fera beaucoup polémique, attirant sur lui la foudre de la C14 : « il n'y aura plus du 19 août dans notre pays ». Explication de texte : nous sommes en train de résorber le contexte et la situation qui ont été à l'origine du 19 août. Dans ces conditions, une réédition est peu probable, nous confiera –t-il plus tard. Après la publication des recommandations de la CEDEAO, une chose est certaine : Gilbert Bawara fut un missi dominici efficace. Certaines indiscrétions font d'ailleurs état de ce qu'il aurait été admis pendant le huis clos des Chefs d'Etat, alors que traditionnellement l'entourage des dirigeants n'y est pas autorisé. Preuve encore une fois de la confiance qu'est placée en lui et de la redoutable célérité avec laquelle il accomplit ses missions.

Journée mondiale de l'éducation : Le taux de scolarisation toujours en hausse au Togo

Carine OLLANLO (Stagiaire)

L'éducation demeure encore de nos jours un défi à relever dans certains pays du monde. Alors qu'elle offre aux enfants non seulement l'opportunité d'échapper à la pauvreté mais aussi de faire entendre leur voix dans les communautés et de bénéficier d'une qualité de vie meilleure, plus de 72 millions d'enfants dans le monde n'ont toujours pas accès à l'éducation. Le 07 août est donc la journée instaurée par la communauté internationale pour tirer la sonnette d'alarme sur cette situation.

L'éducation est au fondement même de toute société. Cependant, certains facteurs comme le manque de ressources financières qui obligent beaucoup d'enfants à travailler dans des champs pour subvenir aux besoins de la famille, le manque de sécurité dans certaines régions qui empêchent les enfants d'aller à l'école ou encore le coût quelques fois important de la scolarité constituent des freins à l'éducation des enfants. La bonne nouvelle est que malgré les difficultés, le taux de scolarisation des enfants progresse dans le monde.

D'après le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous publié en 2015 par l'UNESCO, 61,3 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation primaire dans le monde. Une situation qui reste préoccupante même si les choses s'améliorent. 32,5 millions des enfants non scolarisés vivent en Afrique subsaharienne, un chiffre encore très élevé même s'il a baissé de 9 millions entre 2000 et 2015.

Selon l'UNICEF, l'éducation reste l'un des secteurs les moins financés lors des appels humanitaires. En 2015, les organisations humanitaires n'ont reçu que 31% des financements à

Suite à la page 9

Soirée

DE LANCEMENT OFFICIEL DE LA MARQUE

Mario
EXCLUSIVE

Made in Togo

Une Identité Culturelle

En partenariat avec

Empreinte by ZARA
Hotel Palm Beach
Immeuble TABA
Privilège

10 Août 2018 à 19h00

Hôtel du 2 Février

AU PROGRAMME:

Dîner de gala, défilé de mode.
Guest Stars: Toofan, Singuila, Dibi dobo

PAF: 40.000F FCA

INFOLINE: (+228) 22 25 62 47 / 90 27 79 87

TOGOCEL AIRFRANCE Bolloré CFAO Nioto Ugar Beaufort Lager SCANTOGO OXYGENE FRC FOCUS YAKOU LA PROTECTRICE

RECOMMANDATIONS DE LA CEDEAO :

Ayi d'ALMEIDA

LA LOUPE DE FOCUS INFOS

La 52 è session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Lomé le 31 juillet dernier, a recommandé aux parties prenantes à la crise togolaise de route, censée contribuer à une solution définitive et durable. Y figurent, une série de préconisations qui posent questions auxquelles FOCUS INFOS tente d'apporter des éléments de réponse à travers ce dossier.

QUEL MECANISME PERMET A LA CEDEAO D'INTERVENIR DANS LA CRISE TOGOLAISE ?

La Charte des Nations Unies, en l'occurrence l'article 52.3 habilite les organisations régionales et sous régionales à régler prioritairement, par les modalités de règlement pacifique, les crises ou les conflits politiques de leurs Etats membres. De fait, deux instruments permettent à la CEDEAO d'établir un lien explicite entre l'objectif de prévention et de résolution des conflits et la volonté d'ériger des principes politiques forts comme l'opposition de la communauté à toute accession au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels et la possibilité d'intervenir dans un Etat membre en cas de violations graves et massives des droits de l'Homme. Il s'agit du Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Mais surtout du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance qui rappelle l'opposition de principe de l'organisation aux changements anticonstitutionnels et à tout recours à la force et la violence comme moyen d'accession au pouvoir ou de conservation de celui-ci.

Adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement le 21 décembre 2001, le Protocole additionnel entend compléter celui du 10 décembre 1999 dans le domaine de « la prévention des crises intérieures, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit, des droits de la Personne », et apporter les améliorations nécessaires au Mécanisme. Ce Protocole établit donc un lien clair et direct entre le respect de normes démocratiques et de « bonne gouvernance » dans les Etats membres et les perspectives de paix et de sécurité, ce qui constitue indubitablement une évolution de la culture de sécurité dans l'espace communautaire ouest-africain.

Le Protocole définit des principes constitutionnels communs à tous les Etats membres de la CEDEAO qui incluent, entre autres, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; la valorisation et le renforcement des Parlements ; l'indépendance de la justice ; et l'interdiction de tout changement anticonstitutionnel ainsi que de tout mode non démocratique d'accession ou de maintien au pouvoir. Le Protocole additionnel définit également une série de principes concernant les élections dans les pays membres et le rôle d'observation et d'assistance de la CEDEAO en la matière. Il prévoit par exemple qu'« aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six mois précédant les élections, sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques » ; et que « les organes chargés des élections doivent être indépendants et/ou neutres et avoir la confiance des acteurs et protagonistes de la vie politique ». À la demande de tout Etat membre, la CEDEAO peut apporter aide et assistance à l'organisation et au déroulement de toute élection, sous n'importe quelle forme. Le Président de la Commission de la CEDEAO peut envoyer dans le pays concerné une mission de supervision ou d'observation des élections.

À l'approche d'une élection devant se tenir dans un Etat membre, il envoie dans le pays concerné une mission exploratoire destinée à collecter tous les textes devant régir les élections concernées ; collecter toutes informations et tous éléments caractérisant le cadre et les conditions dans lesquels devront se dérouler les élections ; réunir toutes informations utiles relatives aux candidats ou aux partis politiques en compétition ; rencontrer tous les candidats, les responsables des partis politiques et autorités gouvernementales et autres responsables compétents ; évaluer l'état des préparatifs ; recueillir tous éléments utiles à une exacte appréciation de la situation. Le Protocole détaille le fonctionnement des missions d'observation électorale jusqu'à la remise du rapport au Président de la Commission qui le transmet avec le cas échéant, ses observations personnelles au Conseil de Médiation et de Sécurité qui décide des recommandations à faire à l'Etat concerné et/ou à tous les Etats membres et le cas échéant des mesures à prendre. Ces missions d'information et d'observation des élections visent avant tout à empêcher que les tensions habituelles en période électorale ne dégénèrent en conflits violents. Le Protocole additionnel vise à fixer également des normes communautaires en matière de rôle de l'armée et des forces de sécurité dans un cadre démocratique. Il affirme notamment que « l'armée et les forces de sécurité publique sont soumises aux autorités civiles régulièrement constituées », interdit « l'usage des armes pour la dispersion de réunions ou de manifestations non violentes », n'autorise « que le recours à l'usage de la force minimale et ou proportionnée en cas de manifestation violente » et interdit « en tout état de cause le recours à des traitements cruels, inhumains et dégradants ». Il indique que « les personnels des forces armées et ceux des forces de sécurité publique doivent recevoir dans le cadre de leur formation une éducation à la Constitution de leur pays, aux principes et règles de la CEDEAO, aux droits de la personne, au droit humanitaire et aux principes de la démocratie ».

Le Protocole additionnel inclut enfin un dispositif de sanctions que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement peut prendre à l'encontre d'un Etat membre en cas de « rupture de la démocratie par quelque procédé que ce soit et en cas de violation massive des droits de la personne ». Sur proposition du Conseil de Médiation et de Sécurité, il peut être décidé à un moment approprié de prendre des sanctions qui peuvent aller par graduation du refus de soutenir les candidatures présentées par l'Etat membre concerné à des postes électifs dans les organisations internationales à la suspension de l'Etat concerné de toutes les instances de la CEDEAO en passant par le refus de tenir toute réunion de la CEDEAO dans l'Etat concerné. En cas de suspension, le Protocole prévoit que la CEDEAO continuera « de suivre, d'encourager et de soutenir tout effort mené par l'Etat membre suspendu aux fins de retour à la vie institutionnelle démocratique normale

focus Infos
Bimensuel Togolais d'informations

Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773
- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

PEUT-ON FAIRE LES REFORMES AVEC UNE ASSEMBLEE NATIONALE DONT LE MANDAT A EXPIRE ?

En droit, il existe un principe général qui impose qu'aucun organe ne prenne d'acte valide à l'expiration de son mandat. De fait, les députés actuels ayant pris fonction le 20 août 2013, les réformes si la voie parlementaire est adoptée, devront être réalisées au plus tard à cette date. Au surplus, une assemblée nationale dont le mandat est en cours, est politiquement plus légitime à valider des réformes fondamentales. Tout ceci en dépit de l'article 52 de la Constitution togolaise du 14 octobre 1992 qui dispose en son alinéa 11 que « les membres de l'Assemblée nationale...sortants, par fin de mandat...restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs » qui ne pourrait alors être interprété comme permettant aux députés sortants de rester en fonction tant que les élections législatives ne seront pas organisées. Etant entendu que l'article 52 alinéa 2 fait obligation à ce que les élections en vue du renouvellement aient lieu dans les 30 jours précédant l'expiration du mandat des députés. Et celles-ci sont organisées pendant que le mandat des députés n'a pas encore pris fin (5 ans moins 30 jours) ; le constituant togolais n'ayant visiblement pas prévu l'hypothèse où l'on serait dans l'impossibilité d'organiser les élections législatives à la date échue.

Suite à la page 5

Ayi d'ALMEIDA

LA DATE DU 20 DECEMBRE EST-ELLE TENABLE ?

Suite de la page 4

Au-delà de toutes considérations politiciennes et de postures polémiques, la date du 20 décembre fixée pour l'organisation des élections législatives, est-elle objectivement et techniquement tenable ?

Aux termes du communiqué issu de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, celle-ci au point 44, se réjouit des dispositions envisagées par le gouvernement togolais dans la préparation, l'organisation et le déroulement d'élections transparentes, crédibles et inclusives à travers notamment, « l'accélération et la finalisation du recensement électoral pour établir des listes électorales fiables ». Ce point peut être lu avec le 40 qui prescrit une révision intégrale du fichier électoral. De fait, même si la mise en œuvre des différentes tâches avait été suspendue à la demande de la CEDEAO en juin dernier, le groupe de mots « accélération et finalisation » présume de ce que le processus avait déjà atteint un certain niveau. Notamment sur celui devant conduire à la révision de la liste électorale que l'organisation sous régionale souhaite intégrale. Elle constitue la principale tâche de la CENI et, sur la base des élections antérieures, se déroule sur environ un (1) mois.

Outre cette révision qui peut se clôturer courant septembre si elle est lancée en ce mois d'août, d'autres tâches soumises à des délais et enfermées dans un calendrier précis devront être inscrites à l'agenda de la CENI. En prenant comme repère les dernières élections, il s'agit de :

DESIGNATION	DUREE EN JOURS	ACTEURS	DELAIS LEGAUX
Appel d'offre pour la fourniture d'échantillon de l'encre indélébile et de l'hologramme	1	CENI	
Conception et commande des matériels du scrutin	21	CENI	
Finalisation de la centralisation-Démarrage d'AFIS	10	Prestataire	
Désignation et nomination des juges du contentieux	11	CENI	
Décret portant convocation du corps électoral	1	GVT	
Appel à candidature l'élection législative	1	CENI	
Lettre au MATDCL et aux partis politiques pour la désignation des membres des BV	21	CENI	
Dépôt de candidature	4	CENI	Art. 153 : 45 jours
Réception des échantillons de l'encre indélébile	1	CENI	
Transmission des dossiers de candidature au MATDCL	1	CENI	
Tests de l'encre indélébile	8	CENI/Labo UL	
Transmission des dossiers de candidature à la Cour constitutionnelle	1	CENI/CC	
Préparation du fichier d'édition des listes électorales	4	CENI/Prestataire	
Projet de décret portant ouverture et fermeture de la campagne électorale	1	CENI/GVT	
Commande de l'encre indélébile	1	CENI	
Edition et impression des listes électorales provisoires	4	CENI/Prestataire	
Affichage des listes électorales provisoires	1	CENI/CELI	Art. 53
Edition, publication et affichage de la liste de BV	5	CENI	
Période de recours après affichage des listes provisoires	11	CENI/CELI	Art. 55, 56, 57
Traitement des contentieux au niveau de la base des données	11	Prestataire/CENI	
Publication de la liste définitive des candidats	1	Cour Constit.	Art. 156 : 25 jours
Tirage au sort de la position des candidats sur le bulletin de vote	1	CENI	
Supervision de la formation et le déploiement des forces de sécurité pour le scrutin	7	GVT/ CENI	
Lettre au gouvernement pour la mise à disposition des salles pour le scrutin	1	CENI	
Réception du spécimen du bulletin unique de vote	1	CENI	
Formation des membres de CELI pour la campagne électorale	1	CENI	
Campagne électorale	14	CENI/Candidats	Art. 68
Edition des listes d'émargement et de contrôle		CENI/prestataire	
Supervision de la campagne électorale par les CENI et CELI	15	CENI/CELI	
Formation des membres de CELI au scrutin par la CENI	2	CENI	
Formation des membres de BV pour le scrutin par les CELI	6	CENI/CELI	
Supervision de la formation des membres des BV par les CENI	6	CENI	
Réception de l'encre indélébile	1	CENI	
Réception du matériel pour le scrutin	1	CENI	
Réception du bulletin unique de l'hologramme	1	CENI	
Réception du bulletin unique de vote	1	CENI	
Déploiement du matériel électoral de CENI vers les CELI	5	CENI	
Déploiement du matériel électoral de CELI vers les BV	3	CELI	
Déploiement du matériel électoral des CELI vers les BV pour le vote par anticipation	1	CENI	
Vote par anticipation	1	CENI/ CELI, BV, électeurs	
Vote général	1	CENI/ CELI, BV, électeurs	

Au vu de ces éléments, et sauf cas de force majeure, évènements impondérables et mauvaise volonté des acteurs politiques, la date du 20 décembre est parfaitement tenable.

APRES LES RECOMMANDATIONS DE LA CEDEAO, PLACE AUX GRANDES MANŒUVRES.

Après avoir été suspendu à la date du 31 juillet pour la proposition d'une feuille de route par la CEDEAO, les Togolais sont désormais en attente de la mise en œuvre des recommandations, qui devraient solder durablement définitivement la crise. Les différentes réactions, au-delà des postures et de quelques réserves de principe, sont plutôt positives, sur tous les bords politiques. De quoi susciter l'optimisme de l'opinion. D'ores et déjà, les grandes manœuvres se mettent en branle.

D'Unir à la C14, en passant par OBUTS, l'UFC ou encore le NET etc, la classe politique a salué la feuille de route de la CEDEAO, même si cela s'est fait avec des nuances. Même le très radical PNP s'est félicité de préconisations qui ont pris en compte 75% de ses revendications. Sauf don revirement de dernière minute, la séquence de la crise va rapidement laisser place à celle de la préparation des élections législatives. Et selon nos informations, le gouvernement n'entend pas perdre du temps. De fait, après des consultations et échanges élargis aux acteurs politiques non membres de la C14, le gouvernement devrait dans les prochains jours initier un projet de loi de révision constitutionnelle, reprenant l'essentiel des indications de la CEDEAO sur le sujet : le mode de scrutin à deux tours pour l'élection du Président de la République, la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels, la recomposition de la Cour Constitutionnelle pour notamment revoir sa composition et limiter le nombre de mandat de ses membres et le renforcement du processus électoral. Le projet dans son ensemble devrait être plus inclusif et plus ambitieux que ces simples recommandations, confie-t-on dans l'entourage du gouvernement. Qui abandonnerait la limitation du mandat des députés, considérée par l'ANC comme une provocation. « Le projet ne sera pas fermé mais ouvert aux contributions pertinentes que peut apporter l'opposition pour son amélioration » indique –t-on de sources gouvernementales. Pour les autorités, il s'agit de réaliser les formes avant le terme du mandat des députés actuels fixé au 20 août prochain. Pour éviter les longs débats et polémiques inutiles sur la légitimité d'un parlement dont le mandat a expiré, à porter ces réformes fondamentales. Tout sera donc sur la table, y compris le vote de la diaspora, mais certainement pas la question de la candidature ou non du président de la République. Le bout de phrase « en aucun cas nul ne peut faire plus de deux (2) mandats » pourrait même être accepté par la majorité d'après notre source, avec cette précaution qu'un alinéa préciserait que la disposition ne prend pas en compte les mandats passés et en cours.

Le pari de réformes effectué au pas de course suivi d'élections législatives est tenable, est convaincu le gouvernement. Qui n'hésiterait pas à recourir au référendum si des blocages devraient survenir et comme l'y ont invité les recommandations de la CEDEAO. Sauf que cela aurait pour conséquence de bousculer le calendrier et de repousser la date des législatives ; le gouvernement tenant à opérer les réformes avant l'organisation du scrutin.

PENDANT CE TEMPS.....

Une bonne partie de l'opposition politique a acté l'idée de participation aux législatives. Des partis comme l'ANC n'ayant pas exemple totalement délaissé le terrain. Mais elle doit composer avec les « radicaux » qui au fond voient de mauvais œil, une sortie de crise et l'ouverture d'une séquence consacrée aux élections. En effet peu représentatives et souvent réduites à la seule personnalité de leur président, ces formations politiques qui ne doivent leur audience qu'à leur omni présence médiatique, appréhendent d'être confrontés au verdict du suffrage universel, qui démontrerait leur véritable poids électoral. D'autant que selon nos informations, une alliance avec la locomotive que constitue l'ANC est à exclure, sauf sans doute, et la question ne serait pas encore tranchée, sauf dans le cadre de CAP2015. De fait, de Habia Nicodème à Nathaniel Olympio en passant par Fulbert Attisso, on fait sonner la petite musique de réserves sur les recommandations et qui la rendraient ipso facto inopérantes, compromettant par voie de conséquence la tenue d'élections qu'ils redoutent. Pour ce faire, ils manœuvrent avec la société civile et des Togolais de la diaspora , en insistant et en imposant l'idée d'une transition, balayée implicitement par la CEDEAO.

Albert AGBEKO

55,40% de taux de réussite au BEPC

Après un peu plus d'un mois d'attente, les candidats au Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) sont enfin fixés sur leur sort. Les résultats de cet examen qui ouvre les portes du second cycle de l'enseignement du second degré ont été publiés ce 02 août. Le taux de réussite est en net recul par rapport à l'année précédente.

55,40% telle est la moisson du BEPC de cette année. Sur les 115 197 candidats ayant composé pour le compte de cet examen, 63 814 ont réussi à décrocher le sésame. Un pourcentage en baisse d'environ 8 points. C'est l'un des plus bas taux de ces dernières années. En 2017, le taux de réussite était de 63, 27% contre 59,54% une année plus tôt.

Le taux de réussite au BEPC depuis quelques années frôle les 60%. Mais si cette année, ce taux est en deçà de ce pourcentage on peut l'expliquer par les mouvements de débrayage des enseignants qui ont perturbé le bon déroulement des cours. En effet, durant plusieurs semaines, les cours dans l'enseignement primaire et secondaire ont été perturbés par des mouvements de grève des enseignants. Finalement à la mi-avril, après plusieurs séances de négociations infructueuses, un accord a été paraphé par les centrales syndicales de l'enseignement et le gouvernement contraignant ce dernier à réajuster le découpage de l'année scolaire. Conséquence, la plupart des examens se déroule en période censée être les vacances scolaires. C'est dans ce contexte que les élèves de la classe de terminale clôturent cette semaine le baccalauréat.

Les candidats consultent les résultats

Grève dans l'enseignement supérieur et précomptes : Ce que dit le droit

Ibrahim SEYDOU

Un mouvement de grève est de nouveau annoncé à l'Université de Lomé. Les initiateurs, un groupe d'enseignants-chercheurs qui entendent dénoncer les précomptes effectués sur leurs salaires , à la suite d'une précédente cessation de travail, en juin dernier. Pourtant, le droit de grève obéit à une réglementation précise, y compris dans l'enseignement supérieur. Et cela, il serait curieux voire inquiétant que des enseignants-chercheurs l'ignorât.

Début juin, un groupe d'enseignants-chercheurs lançait une grève de six (06) jours autour d'une plate-forme revendicative en onze (11) points. Notamment « la prise en compte des augmentations obtenues en 2011 dans le calcul des pensions des retraités, le remboursement des cotisations faites par les contractuels intégrés dans la fonction publique, l'intégration systématique dans la fonction publique des enseignants inscrits sur une liste d'aptitude du CAMES, l'élection des doyens de faculté par tous les enseignants, la fin de l'ingérence de la gendarmerie dans les affaires universitaires, l'augmentation des moyens pour leurs recherches » etc. Une grève illimitée soutenue par certains syndicats a été lancée par la suite. Mais des négociations ouvertes avec le gouvernement et la présidence de l'université ont abouti à la levée du mot d'ordre avec en contrepartie, l'effectivité des augmentations des primes et salaires pour le mois de juillet et un rappel de ceux-ci pour les mois de janvier et février 2018. Fin juillet, les enseignants chercheurs constatent que des précomptes ont été effectués sur leurs salaires correspondant à cinq (5) jours de grève. Ils s'en émeuvent et décident de mener une série d'actions pour contraindre les autorités universitaires à revenir sur cette décision. Et menacent de bloquer les copies des étudiants.

Un cadre juridique clair

Le droit de grève, consacré par l'article 39 de la Constitution togolaise du 14 octobre 1992, « s'exerce dans le cadre des lois qui la réglementent ». Toute cessation concertée de travail par des agents publics constitue une manifestation de grève et par conséquent, une absence de service fait. À cet égard, lorsqu'un préavis de grève a dûment été déposé, le recensement des agents ayant cessé le travail incombe à l'Administration. Ce point a fait l'objet d'une directive du ministre chargé de la Fonction publique. En effet, le droit de grève doit être concilié avec le principe selon lequel, la rémunération constitue la contrepartie du service fait. C'est la règle dite du trentième indivisible qui s'applique en cas de service non fait. Le décret n° 91-167 du 31 mai 1991 aménageant l'exercice du droit de grève dans la fonction publique en ses articles 6 et 7 retient que « l'absence de service fait, par suite de cessation concertée de travail, entraîne une retenue proportionnelle du traitement ou du salaire et de ses compléments autres que les suppléments pour charges de famille. Les retenues sont opérées en fonction des durées d'absence »,

« Il n'y a pas service fait lorsque : l'agent s'abstient d'effectuer tout ou partie de ses heures de service?; l'agent bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie des obligations de service qui s'attachent à sa fonction ». Par la suite, l'article 8 du décret précité dispose que pour chaque journée, le calcul de la retenue se fait de la façon suivante : lorsque la grève n'excède pas deux heures, la retenue est égale à un cinquantième du traitement ou du salaire mensuel ; lorsqu'elle dépasse deux heures, sans excéder une demi-journée, la retenue est égale à un quarantième du traitement ou du salaire mensuel et lorsqu'elle dépasse une demi-journée, la retenue est égale à un trentième du traitement ou du salaire mensuel».

Entrée principale de l'université de Lomé

Longtemps épargnés, les enseignants-chercheurs pensent que la suspension de toutes activités est sans conséquences pécuniaires. Soyons clairs, il ne s'agit pas d'une sanction disciplinaire. La retenue sur salaire est un simple calcul comptable. La retenue pour absence de service inclut le traitement, les primes et indemnités versées à l'agent en considération du service accompli. Au fait, la retenue sur salaire pour absence de service fait est illustrative de l'histoire de la bête et de la belle. Ils doivent comprendre qu'ils subissent cette diminution de salaire dans l'optique que si les discussions aboutissent, ils obtiendront une augmentation subséquente. Dès lors que l'augmentation de salaire ainsi que les autres revendications sont prises en compte par le Gouvernement, tout naturellement, les enseignants du supérieur doivent être heureux que leur sacrifice ait été salutaire. En réalité, cette dernière amélioration de leur traitement salarial est l'aboutissement du doublement des salaires retenu par le Gouvernement en 2011.

Ignorance de la pratique syndicale :

De fait, la grève est totalement non pertinente. Si les enseignants chercheurs sont mécontents des retenues sur salaire opéré précédemment, il leur appartient de se retourner contre l'organisation syndicale indicateur du mouvement. En effet, dans la pratique syndicale, c'est aussi un élémentaire. Lorsque le mouvement de grève dépasse un jour, c'est l'organisation syndicale qui supporte le manque à gagner qui est lié à la retenue sur salaire pour fait de service non-accompli.

Toutefois, la menace de grève de cette semaine sera préjudiciable aux enseignants du supérieur. Par hypothèse d'école, si le mouvement est lancé à partir du 7 août de façon illimitée, à la fin du mois d'août, les enseignants ne percevront que 6 jours de salaire. Plus encore, ceux qui font des remboursements de prêts bancaires se retrouveront en situation d'insolvabilité avec son lot de conséquences. Au fond, les enseignants du supérieur n'ont rien à gagner, sinon tout à perdre en cette fin d'année universitaire. La grève ne les dispense que de la mission d'enseignement sur laquelle ils ont la maîtrise. En revanche, les activités d'évaluation jusqu'à la proclamation des résultats sont des obligations intangibles qui leur échappent. Leur refus d'évaluer les étudiants ou de remettre des notes serait tout simplement une grève administrative non protégée par aucun texte. À partir de là, l'Université de Lomé pourrait remettre les enseignants fonctionnaires grévistes cherchant à paralyser l'administration académique à la disposition de la Fonction publique. Mais ceux qui sont sous contrats se verront systématiquement licencier. La désorganisation syndicale est la face d'ombre du système universitaire. Pour l'enseignant supérieur, l'ordre, la liberté et la discipline sont aujourd'hui des indicateurs minimums et globaux de réussite, les conditions nécessaires et parfois suffisantes de l'auto-estime comme de la réputation professionnelle

Albert AGBEKO

Diffusion des comptes extérieurs du Togo :

Balance des paiements 2016 déficitaire

La 8ème édition de la journée de diffusion des comptes extérieurs du Togo a été rendue publique ce 26 juillet à l'Hôtel Onomo à Lomé. C'est l'année 2016 qui a été prise en compte par cette diffusion.

La diffusion des comptes extérieurs du Togo est un moment de partage qu'organise périodiquement la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO)-Direction nationale du Togo en collaboration avec le ministère de l'Economie avec les principaux acteurs économiques du pays. Il s'agit de partager à travers ce cadre de dialogue entre les acteurs du secteur public et privé l'analyse des évolutions récentes des transactions économiques et financières du Togo avec l'extérieur.

Selon le document, l'année 2016, l'économie mondiale a évolué dans un environnement économique et financier caractérisé par un ralentissement économique dans les pays industrialisés, contrastant avec le léger regain d'activité observé dans les économies émergentes. Le taux de croissance s'est établi à 3,1% contre 3,2% en 2015.

Au plan national, la situation économique a été marquée par la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de base, notamment routières ainsi que la mise en service de la nouvelle aérogare de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE). La campagne agricole a été relativement satisfaisante, soutenue par la poursuite de la mise en œuvre du Programme nationale d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA).

Dans ce contexte, la balance des paiements a enregistré en 2016, un excédent de 67 150 millions, contre un excédent de 114 995 millions en 2015, soit une baisse de 47 845 millions. Cette évolution résulte d'un désendettement net de 65 667 millions du compte financier, atténuée par l'amélioration de 13 816 millions du déficit courant et l'accroissement de 4 159 millions d'excédent du compte capital. Le déficit courant hors dons publics rapporté au PIB se situe à 11,7% en 2016, contre 13,1% en 2015, en liaison notamment avec la baisse du déficit de la balance commerciale.

Le déficit du solde des transactions courantes s'est amélioré de 13 816 millions, en passant de 272 563 millions en 2015 à 258 747 millions en 2016, du fait du repli de 6,4% du déficit de la balance commerciale.

Le compte de capital a dégagé un solde excédentaire de 163 551 millions, contre 159 393 millions en 2015, soit une hausse de 2,6%, en liaison essentiellement avec la progression des dons (projets) reçus par l'Administration publique.

Cote a cote le directeur de la BCEAO Togo et le SG du ministère de l'économie

Ainsi, les échanges avec l'extérieur se sont soldés en 2016 par un besoin de financement de 95 196 millions, couvert par les opérations financières.

En effet, le compte financier a enregistré en 2016 des entrées nettes de capitaux à hauteur de 159 805 millions, contre des entrées nettes de 225 472 millions en 2015, en ligne avec l'évolution des autres investissements de portefeuille.

Les transactions extérieures se sont soldées, en 2016, par une hausse des créances nettes des institutions de dépôts sur les non-résidents de 67 150 millions, en relation avec l'augmentation de 136 364 millions des créances nettes des autres institutions de dépôts sur les non-résidents, atténuée par le repli de 69 314 millions de celles de la Banque centrale.

S'agissant de la position extérieure globale nette, elle a enregistré un repli de 101 823 millions avec un solde net de -1 697 544 millions, contre -1 595 721 millions un an plus tôt, en raison principalement de la progression des engagements au titre des investissements de portefeuille et des autres investissements, en particulier les prêts et les crédits commerciaux.

Auparavant, le Directeur de la BCEAO-Togo, M. Kossi TENOU, a remercié toutes les structures pour leur précieuse collaboration à l'élaboration de la balance de paiement au cours de l'année 2016, il les a exhortés à maintenir cette dynamique de transmission à la banque centrale des données fiables et exhaustives dans les délais requis.

Il a ensuite formulé les vœux que cette journée puisse permettre de renforcer le dispositif des comptes extérieurs du Togo et d'approfondir les réflexions pour une relance durable de l'économie nationale.

De son côté, le Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des finances représentant son ministre de tutelle, M. Badanam PATOKI, a admis que les excédents du solde global de la balance de paiement enregistrés ces dernières années au Togo marquent le déficit structurel du compte des transactions courantes.

« Ces déficits récurrents du compte des transactions courantes de notre pays à la baisse nous interpellent », a-t-il indiqué. C'est situation, poursuit-il, est liée entre autre à la persistance des goulots d'étranglement qui entravent la transformation structurelle de notre économie et sa capacité d'offre de biens et services. Pour lever ces contraintes les mesures visant à la promotion de la production des biens et services de substitution aux exportations à travers notamment la promotion de l'investissement privé et l'amélioration du climat des affaires méritent d'être renforcés. De plus, il est observé au Togo une faiblesse structurelle des quantités des liens exportés compliquant notamment les difficultés d'accès au marché étranger, en l'absence de diversification des produits d'exportation et à la faible compétitivité de nos produits.

Du 02 Août au 15 Sept 2018

SOUSCRIPTION *550#

moov no limit

maxafrica

moov Conso

Un max de lots à gagner,
Consommez !

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) | moovtogoofficiel | epiqnationtogoofficiel

Charles KOLOU & Charles DJADÉ (Stagiaires)

« Agbantéto » : les « damnées » du grand marché de Lomé

Elles sont presque invisibles dans le décor et ne comptent pas pour les acteurs qui s'y bousculent quotidiennement. Pourtant, les « Agbantéto » ou portefaix, sont au cœur des échanges du grand carrefour commercial de Lomé, le marché d'Adawlato, « Assiganmé ». Elles transportent les marchandises , à la force de leurs bras et de leur tête, des magasins vers les étalages et/ou vers leurs points de chargement, pour des misères. D'où viennent-elles, dans quelles conditions vivent-elles ? Reportage de Focus Infos.

Une femme portant une marchandise

Il est 17 heures, en cette fin de journée du jeudi. Afiwa, la vingtaine, son petit garçon au dos, vient de se faire confier le transport de plusieurs marchandises. Elle doit, charger sur sa tête, les livrer quelques kilomètres plus loin. Malgré la fatigue évidente que son allure et son regard laissent deviner aisément. « Je dois joindre les deux bouts » se console-t-elle. En effet, pour subvenir à leurs besoins et nourrir leurs familles souvent restées au village, les « Agbantéto » n'ont guère le choix. Prix de la course : 200 FCFA, payés par sa commanditaire, avec deux pièces de 100FCFA. En fin de journée, elle peut espérer 2 à 3000 FCFA, pour généralement 13 heures de travail. Une vraie misère ; mais c'est mieux que la faim à laquelle elle essaie de s'échapper, comme les autres portefaix à qui la vie n'a pas fait beaucoup de cadeaux. Elles sont les premières arrivées sur les marchés, aux premières heures du jour. « Pour être sûre d'avoir du travail, il faut être là au plus tard à 6h » explique Massan, la vingtaine également. De fait, elles s'attroupent devant magasins et immeubles à la recherche de clients, pour transporter colis et marchandises. Une tâche qui donne tout son sens au maxime « gagner son pain à la sueur de son front » : porter plusieurs kilos à bout de bras ou sur la tête, marcher parfois des kilomètres, affronter la nature (chaleur, pluie), monter et descendre des escaliers etc...Pas de tenue particulière pour identifier ces forçats du transport : « nous privilégions robes longues ou pantalons pour faciliter nos mouvements » indique Massan.

La plupart viennent de régions du sud du pays : Vogan, Aneho, Tsévié, de quelques quartiers de Lomé, certaines du Ghana et du Bénin voisins. Elles n'ont pas choisi ce métier de gaieté de cœur mais le préfèrent à la prostitution par exemple « Le travail est difficile pour nous. Mais avons-nous le choix ? C'est parce que nous sommes démunies que nous devrions voler ou nous prostituer ? Non. Nous avons une vie de galère : transporter de gros bagages et monter 2 à 5 étages. Mais c'est notre vie et nous l'avons choisie à la place de la prostitution et du banditisme » précise une porteuse venue décharger un gros sac contenant des chaussures.

Pour certains, c'est un passage pour réunir un minimum d'épargne qui sera investi dans l'apprentissage d' un métier plus rémunérateur ou dans une activité génératrice de revenue.
« C'est un passage obligé pour moi car je suis à la recherche de fonds pour commencer mon apprentissage de coiffeuse. Mes parents sont décédés et je n'ai aucun soutien » confie Mathilde, qui a déjà épargné 60.000 FCFA depuis qu'elle est portefaix.

EXCLUSION ET PRÉCARITÉ :

Venues de l'intérieur du pays et souvent sans attaches à Lomé, les portefaix vivent dans une précarité et une promiscuité sans nom. Leurs dortoirs de prédilection sont les devantures des boutiques et magasins du grands marché de Lomé. Certains ont élu domicile dans les encablures de la plage, dans des habitations de fortune. Exposées à tout. « Elles sont souvent la cible de harcèlement, d'agressions sexuelles. Les grossesses non désirées y sont fréquentes et ne demandez pas qui sont les pères » confirme une commerçante rencontrée en face de l'immeuble Kaleef. « Elles vivent une vraie misère et font pitié. Mais que pouvons-nous y faire » déclare -t-elle, presque fataliste.
De fait, elles ne bénéficient d'aucune action ou protection sociale, hormis quelques initiatives disparates et peu régulières pour être impactant, d'organisations non gouvernementales (ONG).

« Dans ce métier, nous n'avons aucune assistance sociale. Cela ne préoccupe même pas nos clieentes/ patronnes. Quand on tombe malade, les soins sont à notre propre charge. Mais avec quels revenus ? Les 2 à 3000 F CFA quotidiens ? » s'interroge Kossiwa.

Sans syndicats et ne se retrouvant dans aucune organisation susceptible de défendre leurs droits, tenant par exemple à l'amélioration de leurs conditions de travail, elles sont des laissés- pour-compte. Et appellent à une intervention des pouvoirs publics. « Nous ne demandons pas que l'Etat nous nourrisse. Mais qu'il réglemente notre métier pour nous permettre d'en vivre décemment » plaide Gentille qui est portefaix depuis 3 ans. Certaines de ses collègues souhaitent que l'Etat pense à l'organisation de campagnes foraines de dépistage au VIH-Sida, à l'élargissement des campagnes de vaccination à leurs enfants, à des appuis réguliers en dehors de ceux effectués pendant les périodes de fêtes de fin d'années.

Les mécanismes de l'Etat comme le Fonds National de la Finance Inclusif (FNFI) et la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) peuvent valablement répondre à ces appels à l'organisation de ce secteur ; de même que le ministère de l'Action sociale et de la Promotion de la femme.

Le taux de scolarisation toujours en hausse au Togo

Suite de la page 2

l'éducation dont elles avaient besoin. En dépit d'une augmentation de 126% des besoins éducatifs depuis 2005, les fonds n'ont progressé que de 4%. Lors du sommet humanitaire mondial tenu en mai 2016, une nouvelle plate-forme de financement mondiale, « L'EDUCATION NE PEUT ATTENDRE », a été lancée pour combler, grâce à des financements prévisibles, l'écart entre les actions humanitaires en période de crise et le développement à long terme qui les suit.
Des chiffres encourageants pour le Togo
Au Togo, les résultats du plan sectoriel pour l'éducation (PSE 2014-2015) s'avère satisfaisant selon le ministre de l'éducation, Komi Tchakpelé. Le taux brut de scolarisation connait un accroissement depuis 2007/2008. Il est passé de 86% (2010-2011) à 95,5% entre 2015-2016, soit une progression de 8 points en 6ans. De plus, l'écart entre les filles et les garçons s'est sensiblement réduit. Les efforts entrepris ont permis de réduire de manière considérable les disparités entre les filles et les garçons en matière de scolarisation au primaire. Même si beaucoup d'efforts restent à faire dans la région des Savanes pour éliminer les discriminations liées au genre en matière d'éducation. Un pari qui n'est pas gagné d'avance car jalonné par un frein celui de la forte demande qui constitue un fardeau pour le système éducatif.
Selon le tableau de bord de l'éducation au Togo, élaboré en 2013, le taux de scolarisation au préscolaire est de 16% alors qu'il est de 114% dans le primaire et 65% et 25% respectivement au collège et au lycée.
Dans le primaire et au cours de la même période, un total de 2964 enseignants dont 241 de sexe féminin et 2723 de sexe masculin a été engagé pour transmettre la connaissance aux apprenants.

Des élèves au cours d'une séance de sensibilisation

S'agissant du taux net de scolarisation par région, la région Golfe-Lomé vient en tête avec 97% suivi de la maritime 95%. Ensuite vient les régions de la Kara 92%, des Plateaux 89%, et des Savanes 67%.

De même pour le ratio élèves/enseignants reste élevés dans l'enseignement public. Il est de 45% dans le public contre 41 dans tous les ordres d'enseignement. S'agissant du ratio élèves/salle de classe, il est de 40% pour le public et 39% pour tous les ordres d'enseignement.

Bilan des accidents de la circulation au premier semestre de l'année : une tendance toujours à la hausse

Charles DJADE(Stagiaire)

Malgré les efforts consentis ces dernières années par le gouvernement dans la réhabilitation des infrastructures routières et les campagnes de sensibilisation, le bilan des accidents de la route est toujours à la hausse. Tel est le constat au terme des statistiques du premier trimestre de l'année 2018 présentées ce 03 août par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le Général de Brigade Yark Damehame en présence de son collègue des Transports, Ninsao Gnofam.

Un policier faisant le constat d'un accident

Au cours du premier trimestre 2018, 2840 cas d'accidents ont été dénombrés, contre 2622 l'année dernière, à la même période . Ils ont occasionné 286 morts contre 265 en 2017. Le nombre de blessés suit également cette courbe ascendante. Il passe en un an de 3379 à 3817.

Implication selon les engins

Selon les explications des ministres, quatre types d'engins ont été recensés par les services de la sécurité routière comme ayant été à l'origine de ces accidents. Il s'agit des engins à deux roues-moto qui occupent la première place de la liste avec 63% des accidents provoqués et ont leur responsabilité engagée dans 167 décès. Ils sont suivis par les véhicules qui ont de leur côté provoqué 32% d'accidents pour 70 morts, soit 25% du total du nombre de victimes. Ensuite viennent les taxi-bagages et les engins lourds avec respectivement 4,92% et 0,08% des responsabilités et causant la mort de 45 et 4 personnes.

Les causes

Les causes de ces accidents qui endeuillent les familles sont multiples. Pour les officiels, elles se résument notamment à l'excès de vitesse, à la conduite en état d'ébriété ou sous l'influence de substances psychotropes, au non respect ou l'absence de dispositions de sécurité (casques, ceinture de sécurité, siège-auto pour enfants...), à la distraction au volant en raison de l'usage du téléphone portable, au refus de priorité, au dépassement défectueux, et au non respect du code de la route.

En dehors de ces causes, souligne un expert, devraient s'ajouter la délivrance avec complaisance des permis de conduire, la pression (des propriétaires de véhicules de transport, des syndicats, des chefs de gares), la course à la recette, le mauvais état des véhicules.

« Le bilan publié par les officiels en dit long. Il a été noté que 63% d'engins à deux roues sont impliqués dans les cas d'accidents sur les routes. D'où la question : qui sont ceux qui roulent ces engins ? Généralement ce sont des enfants dont l'âge est compris entre 15 et 25 ans qui méconnaissent les règles de conduite. C'est parce que le parent a de l'argent qu'il achète une moto à son enfant qui, après quelques séances d'apprentissage rentre en circulation. L'Etat doit veiller à cet aspect aussi. Sinon l'excès de vitesse et les autres causes listées à chaque fois de la publication d'un tel rapport sont connues par tous », commente un expert à Focus Infos.

Il demande à l'Etat de ne plus être complaisant dans l'application des mesures disciplinaires et de continuer par œuvrer pour un véritable changement de mentalités des usagers de la route.

Pour ce second semestre, les pouvoirs publics ne comptent pas baisser la garde dans le respect par les usagers des règles et code de la route. Les services de sécurité vont multiplier les descentes de terrain au quotidien pour des contrôles inopinés et de routine des véhicules et des engins couplées des séances de sensibilisation pour un changement de mentalité.

« La sécurité routière est une priorité pour l'État. Rien ne peut être acquis si chaque conducteur n'est pas convaincu des dangers de la route et n'adopte pas, pour lui et pour les siens, une conduite apaisée », a souligné le Général Yark Damehane.

Prêt scolaire
0%
Sur 12 mois*
*Offre soumise à conditions
C'est la Rentrée
Nous finançons l'éducation de nos
futurs leaders
La Banque Autrement
www.corisbank.tg
CORIS BANK INTERNATIONAL

La solution togolaise pour une agriculture moderne

Charles KOLOU (Stagiaire)

La modernisation du secteur agricole est l'une des priorités du Togo. Elle figure en bonne place dans sa politique nationale de développement (PND) qui vise l'atteinte d'une croissance économique forte et inclusive à l'horizon 2022. Pour relever ce défi, le gouvernement s'est engagé à consacrer davantage de ressources à l'agriculture grâce à des mécanismes novateurs et adaptés de financements, avec l'appui du secteur privé et des partenaires au développement. La phase pilote d'un Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) lancé le 25 juin dernier par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, s'inscrit dans cette dynamique.

Le Chef de l'Etat Faure GNASSINGBÉ à la cérémonie de lancement du MIFA

LE MIFA UN MÉCANISME INNOVANT

Fondé sur le partage des risques, le MIFA est un mécanisme innovant mis en place par l'Etat togolais pour transformer le secteur agricole afin d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et accroître ainsi l'économie nationale.

Le mécanisme part du marché qui va garantir les débouchés pour les petits exploitants. Il prévoit le renforcement des capacités des unités de transformation afin de livrer les produits aux industries, aux commerçants et aux consommateurs. Ces derniers pourront ainsi acheter davantage les produits auprès des petits exploitants qui seront contractualisés et organisés en coopérative pour bénéficier de l'assistance et de l'encadrement technique du MIFA avec un système géolocalisé de suivi, d'accompagnement et d'information.

MIFA intègre aussi un système d'assurance qui garantit aux bénéficiaires la productivité et l'amélioration de leurs rendements, afin de pouvoir livrer des produits de meilleure qualité en quantité aux différents acheteurs. Le MIFA développe ainsi de mesures concrètes et transparentes pour faire évoluer avec succès la chaîne de valeur financière.

« L'opérationnalisation du MIFA va contribuer à la croissance économique au Togo en facilitant l'accès des agriculteurs aux crédits auprès des banques », a indiqué le Premier ministre, Dr Komi SelomKlassou. Ce mécanisme basé sur le partage de risques reste selon lui, une initiative visant à professionnaliser l'agriculture et à la transformer, afin qu'elle satisfasse aux besoins de la population à la base, crée des emplois et génère des revenus.

Le MIFA devra aussi contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Il bénéficie d'un appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD).

ACCÈS FACILE AU CRÉDIT AGRICOLE AVEC LE MIFA

Il s'agit pour le gouvernement à travers le nouveau mécanisme de faciliter l'octroi de prêts agricoles au sein des banques, grâce à l'amélioration de leur capacité d'analyse des projets agricoles. Il est en ce sens envisagé la mise en place de bureaux spécialisés en agriculture dans les banques avec un renforcement de capacités techniques assuré par les experts du MIFA.

«De fait, le MIFA envisage à travers l'un de ces objectifs, d'accroître le volume des prêts au secteur agricole de 0,2% à 5 % du portefeuille total des prêts bancaires dans un délai de 10 ans, et de réduire le taux d'intérêt au seuil de rentabilité des banques pour les emprunteurs de 15 à 7,5 - 10,5 % », confie Noël Koutéra Bataka , coordinateur de la phase pilote du MIFA.

De plus, il s'agira selon monsieur Bataka, d'intensifier les prêts aux petits exploitants agricoles "regroupés en pool" pour atteindre 50 % du portefeuille total. Le MIFA entend ainsiaccompagner environ un (1) million de producteurs divers d'ici 3 ans grâce à des mécanismes de professionnalisation des chaînes de valeur et de mise en commun des Systèmes de Financements Décentralisés (SFD) et des coopératives agricoles (emplois directs et indirects).

DE BONS SIGNES POUR LE MIFA À LA PHASE PILOTE

La phase pilote du MIFA qui durera 6 mois prend en compte 7 sites et vise 6000 bénéficiaires. Il s'agit des zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) de Sadori (Oti, Savanes), de Tagnamboul (Dankpen, Kara) pour la culture du riz, des préfectures de Blitta(Centrale) et Haho (Plateaux Est) pour la culture du manioc, la ZAAP d'Agou (Plateaux Ouest) pour la culture du maïs et les périmètres irrigués de Kovié et Agomeglouzou (Maritime).

Les bénéficiaires identifiés pour cette phase sont les producteurs de ces zones avec une attention portée sur les plus vulnérables et ceux organisés en coopérative ou groupement.

A peine lancé, le MIFA affiche de bons signaux. En effet, plusieurs conventions de partenariats entre le MIFA, les producteurs, les banques, assurances, le fonds de garantie, les importateurs d'intrants et entreprises ont été déjà signées.

Dans l'un de ces contrats, la Brasserie BB Togo, accepte de s'approvisionner désormais exclusivement en riz auprès des producteurs locaux grâce au MIFA. Avant la signature de ce partenariat, la Brasserie n'achetait chez les producteurs togolais que 1000 tonnes de riz sur les 4000 tonnes dont elle a besoin. Le reste étant importé à partir d'autres pays.

Pour le coordonnateur Noël BATAKA, « c'est déjà beaucoup après seulement quelques jours du lancement officiel ».

UNE AGRICULTURE TOURNÉE VERS LE MARCHÉ AVEC LE MIFA

Le bureau d'implémentation de la phase pilote organise la mise en relation des producteurs avec des marchés (industries de transformation, exportateurs,... commerce locaux) qui auraient formulé une demande de matières premières.

Ces producteurs sont accompagnés dans chaque zone par 2 conseillers en exploitation agricole (CEA) qui les aideront à évaluer leurs besoins en intrants, en travaux agricoles et pour monter un dossier de demande de crédit qui sera soumis à une institution financière. Cette dernière sera également accompagnée dans l'analyse du dossier afin qu'elle mette en place un financement innovant spécifique, devant servir à payer de compte à compte les fournisseurs d'intrants et les prestataires de services, qui auront à livrer les intrants et les services aux producteurs.

Les CEA veillent à la garantie de la qualité de ces intrants et services. Après livraison, les producteurs seront payés après que leurs crédits aient été payés directement par la banque.

Les producteurs bénéficient d'une assurance qui couvre à la fois un capital minimum pour leur assurer un revenu minimum à la fin de la campagne en cas de sinistres, mais aussi une couverture maladie et risque individuel ; ceci dans le cadre d'un accord de partenariat que MIFA a mis en place avec des compagnies d'assurance.

Une plateforme électronique assure l'enregistrement, la gestion des données sur les exploitations, des alertes périodiques pour aider les producteurs à mieux gérer leurs exploitations. La même plateforme permet le suivi du producteur par chaque acteur de la chaîne de valeurs à travers un système d'information géographique.

FOOTBALL :
Un duo de techniciens néerlandais sur le banc des Lions indomptables du Cameroun

Pascal BILIM

C'est la fin du longue polémique. Les Lions indomptables du Cameroun ont désormais un nouvel entraîneur. La sélection championne en titre de l'édition gabonaise de la CAN 2017 sera dorénavant dirigée par le Néerlandais Clarence Seedorf assisté de son compatriote Patrick Kluivert. L'annonce a été rendue publique le samedi 04 août par Pierre Ismaël Bidoung Kpwatt***, le ministre des Sports***

La quarantaine révolue, il prend la succession du Belge Hugo Broos, qui a conduit le pays à son dernier sacre continental et évincé pour n'avoir pu faire qualifier le Cameroun au Mondial 2018 qui vient de se dérouler en Russie..

77 entraîneurs de tous horizons dont près d'une trentaine de locaux avaient déposé leur curriculum vitae selon le ministre camerounais pour le poste. La préférence d'une expertise locale ayant été repoussée, le ticket Seedorf- Kluivert, un duo néerlandais d'ascendance Afro a été choisi pour faire rêver les fans et supporters des Lions indomptables du Cameroun, la quintuple championne d'Africaine, en baisse de régime. Qualifié d'office en sa qualité de pays organisateur de l'édition 2019 de la CAN, le Cameroun entend la réussir après celle accueillie en 1972.

UN DUO SURINAMIEN À LA DÉCOUVERTE DU FOOTBALL AFRICAIN

Joueurs, ils étaient inséparables. Tous deux surinamiens, du nom de l'ancienne colonie hollandais, Clarence Seedorf et Patrick Kluivert ont le même âge et se retrouvent désormais sur un même banc de touche, celui du Cameroun pour continuer leur passion du cuir rond. Natif de Paramaribo, la capitale du Surinam, le premier est une ancienne star du football international devenu entraîneur.

Le duo Seedorf-Kluvert

Comme joueur et ancien milieu de l'Ajax d'Amsterdam au Pays-Bas, de l'AC Milan en Italie et du Real Madrid en Espagne, Clarence Seedorf compte à son tableau de chasse, quatre Ligues des champions. Ayant raccroché en 2014 les crampons, il avait notamment coaché sur les bancs de l'AC Milan, son ancien club, et de la Deportivo La Corogne en Espagne.

Quant au second, Patrick Stephan Kluivert, il était un attaquant et ancienne star internationale néerlandaise ayant fait la gloire de nombreux clubs européens notamment de l'Ajax Amsterdam, du FC Barcelone, de l'AC Milan.... Il eut une carrière sportive teintée de hauts et des bas. Très proche du coach Louis Van Graal dont il sera plus tard l'assistant sur les bancs de l'Oranje, la sélection hollandaise, Patrick Kluivert a été le temps d'un éclair patron de la sélection de Curaçao avant d'assumer les fonctions de Directeur sportif au PSG jusqu'en 2017.

Long a été le processus ayant conduit au choix du tandem Seedorf-Kluivert pour veiller au chevet des Lions indomptables du Cameroun. A l'actif des deux hollandais, un brillant passé de footballeurs de renommée internationale. Reconvertis entraîneurs de la discipline, ils n'ont pas certes une fiche signalétique assez étoffée. Ils auront à puiser dans leur riche expérience sportive pour contribuer à redorer le blason quelque peu terni des Lions indomptables, quintuples champions d'Afrique, qui ne rugissent plus comme jadis.

« Nope Gali » ou la passion de la cuisine du terroir togolais !

Christian EBOULÉ

Depuis un demi-siècle, les restaurants Nope Gali magnifient la cuisine des terroirs togolais. Cette tradition, initiée à l'origine par feue Lucia Adzikou, se poursuit aujourd'hui avec ses enfants.

Le petit immeuble de deux étages est sorti de terre il y a peu, à Doulassamé, au centre de Lomé, la capitale togolaise. Avec son style architectural chic et sobre, il abrite désormais l'établissement *Nope Gali Boulevard*, l'un des deux restaurants de l'enseigne *Nope Gali* – une expression qui signifie *« Il y a encore de la place »* en Ewe, l'une des principales langues du pays – fondée en 1968, à Assivito, dans le sud de la ville, il y a tout juste cinquante ans, par feue Lucia Adzikou. Décédée en 2003, à l'âge de soixante et onze ans, cette grande dame de la cuisine traditionnelle togolaise, a laissé en héritage à deux de ses sept enfants, Gloria Donyo et Ablodé A. Mensah, une marque protégée et désormais connue bien au-delà des frontières du pays – *« Nope Gali »* – et surtout, une passion communicative pour les arts culinaires africains.

Ici, l'on vient du monde entier, pour savourer ou découvrir la cuisine togolaise du terroir, mais aussi celles venues d'ailleurs. C'est le génie culinaire de nos mères et de nos grands-mères qui se savoure avec cette cuisine exquise, délicieuse et enchanteresse pour les papilles. L'on peut ainsi se régaler avec quelques-uns des plats qui ont fait la réputation de l'enseigne *Nope Gali* tels que le *Gbékui* – variété d'épinards –, les sauces gombo et mouton, accompagnées de *Fufu*, *Akoumé* – la pâte de maïs – ou encore de riz. C'est aussi une cuisine populaire et accessible au plus grand nombre ; car, comme l'indique l'expression *Nope Gali*, *Il y a encore de la place* pour ceux qui souhaitent vivre cette expérience. Et cette cuisine qui se veut ouverte sur le continent, propose également des spécialités sénégalaises comme le *Tiebou Dieune* – riz au poisson –, ou ivoiriennes telles que le *Kédjénou* – ragout de viande – avec de l'*Attiéké* – mets à base de manioc. D'ailleurs, un mois à peine après son ouverture, encore non officielle, le restaurant ne désemplit pas ; et pourtant, quelques détails restent encore à peaufiner, comme le wifi, les écrans plasma…

L'ambition de devenir propriétaires

Le maître des lieux, Ablodé A. Mensah, et son épouse, May Queen de Lima, ne cachent pas leur satisfaction et leur gratitude vis-à-vis des ancêtres. Enfin, ils sont propriétaires du terrain et du bâtiment où ils s'épanouissent professionnellement et en tant qu'êtres humains. Et c'est avec un brin de nostalgie, qu'Ablodé A. Mensah se souvient de ses débuts, en 1987, au bar de l'établissement familial, qui se trouvait alors au lycée de Tokoin, dans le nord de la ville, à l'opposé de l'endroit où sa mère l'avait créé presque vingt ans plus tôt. A l'époque, il avait décidé d'arrêter ses études en deuxième année à la faculté d'histoire géographie de l'université de Lomé, pour se lancer dans la vie active. Quatre plus tard, en 1991, avec sa sœur, Gloria Donyo, il crée

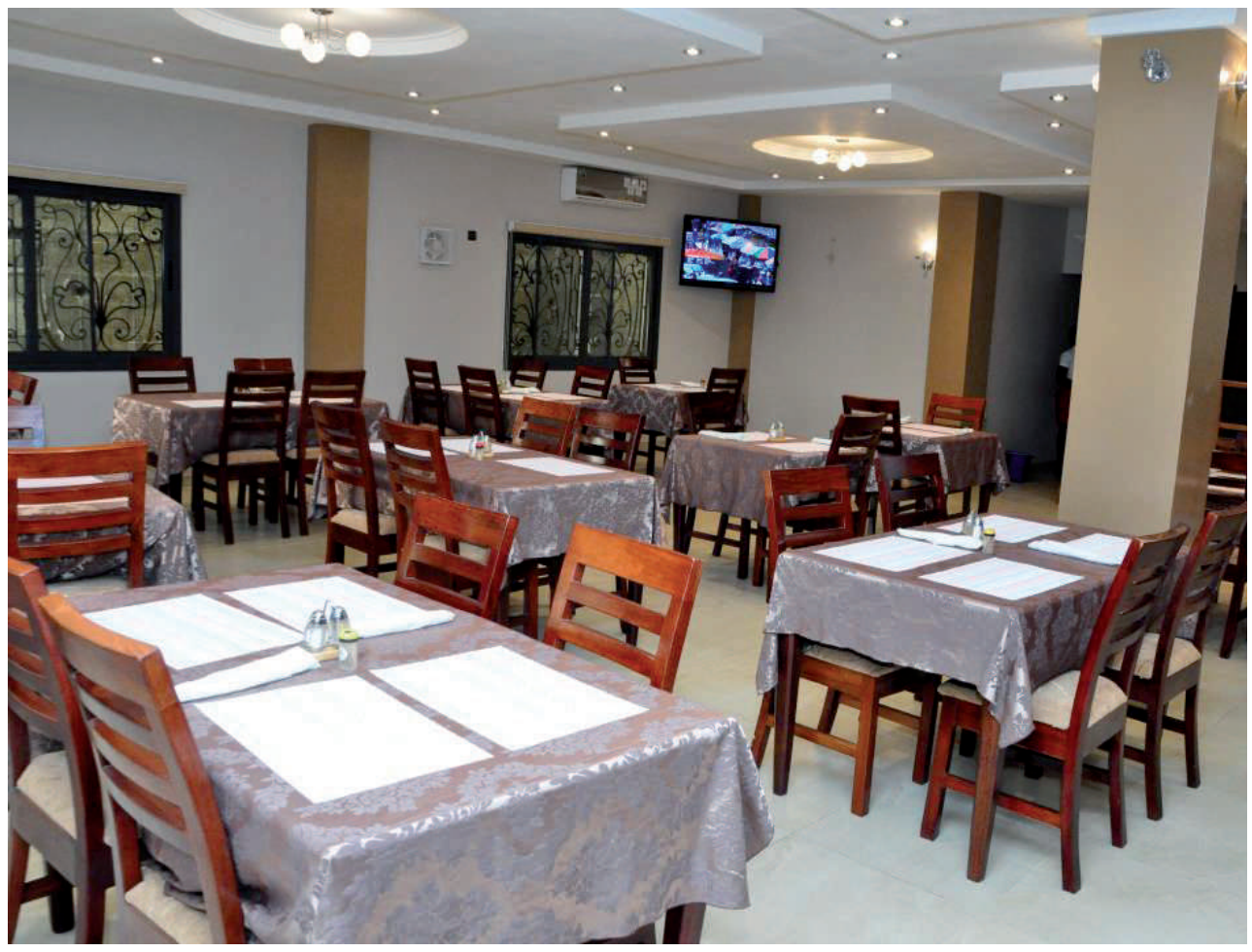

leur propre restaurant *Nope Gali*, dans le quartier de Tokoin Hôpital, au nord-ouest de la capitale togolaise. Le succès grandissant de leurs activités, leur permet, à deux ans d'intervalle, de créer chacun son propre établissement : d'abord *Nope Gali Boulevard* pour Ablodé A. Mensah, situé alors sur le boulevard qui longe la côte atlantique à Lomé, puis, *Nope Gali* Plage pour Gloria Donyo, qui se trouve toujours sur ce fameux boulevard, en face du Festival des glaces.

Un personnel fidèle et serviable

La bonne marche de leurs affaires, et les tracasseries des propriétaires des murs qui les hébergent, les obligent assez vite à envisager de devenir à leur tour propriétaires. C'est chose faite aujourd'hui pour Ablodé A. Mensah et son épouse May Queen de Lima, et de fort belle manière. Sa société compte actuellement cinquante-et-un salariés, dont certains sont là depuis les premiers mois. C'est le cas de Vicky, serveuse depuis 19 ans, et qui avait été embauchée par nécessité, alors que sa fille n'avait que trois mois. Contrainte de travailler après le départ de son mari pour l'Allemagne, où il espérait alors trouver un emploi, Vicky est restée fidèle à une entreprise et à un couple d'employeurs. Petite, toute menue, avec une voix douce et légèrement éraillée, elle affirme qu'ils sont en quelque sorte ses bienfaiteurs. Et lorsqu'on la voit slalomer avec aisance et agilité entre les tables, l'on se dit qu'une telle employée ne peut qu'être passionnée par ce qu'elle fait. Du reste, c'est l'ensemble du personnel qui se plie en quatre afin de combler les désirs de la clientèle. Certes l'ouverture officielle ne se fera qu'à la fin du mois d'août prochain. Mais d'ores et déjà, courez-y vite, le plat en vaut le détour !

Interview Prince EDORH, réalisateur cinématographique :

« La nouvelle vague du cinéma togolais est née orpheline de financement, mais très motivée et avide de sensations fictionnelles ».

Albert AGBEKO

Le 28 juillet dernier était diffusé en avant première à Lomé, le film « Dimitri à Sevagan ». Une production, fruit de collaboration entre les anciennes stars du théâtre national et la nouvelle génération du film togolais. Quelques heures après la diffusion, nous avons rencontré son réalisateur, Prince Edorh. Il nous parle du film et jette un regard sur le cinéma togolais.

Focus Infos : La violence faite aux enfants est la trame autour de laquelle s'est articulée l'histoire de votre film intitulé « Dimitri à Sevagan ». Comment est née cette histoire ?

Prince EDORH : L'histoire du Dimitri à Sevagan est née dans l'imagination de l'auteur Alexandre Mondé. Le film peint, avec une teinte d'humour, les mauvais traitements infligés aux enfants ou de négligences des besoins liés au développement de ces derniers par un parent, un tuteur ou une personne qui en a la garde , entraînant ainsi ou pouvant entraîner des blessures ou des effets néfastes sur les plans affectifs ou psychologiques de la victime. Il coexiste aussi des sujets connexes développés parallèlement avec la problématique que le film traite. Le public les découvrira par lui même sous forme d'agréables surprises.

F I : Est-ce une histoire personnelle ?

P E : Le film nous raconte, certes, une histoire basée sur un fait réel. Mais je ne saurais vous dire si c'est une histoire personnelle. Nous savons tous que l'expérience montre que la majorité des écrivains, des scénaristes qui racontent des histoires de cette profondeur dramatique, surtout avec un décor familial, mettent en lumière souvent les vécus personnels sous forme de confession en se cachant sous la troisième personnelle du singulier. C'est un avis personnel qui n'épouse certainement pas celui du scénariste.

F I : « Dimitri à Sevagan » est-ce votre première œuvre cinématographique ?

P E : Dimitri à Sévagan est ma première fiction 100% togolaise, faite sur le sol togolais avec des acteurs et techniciens togolais. Mes premiers films sont produits en Europe avec des acteurs et techniciens exclusivement européens. Ensuite, j'ai réalisé au Togo plusieurs autres œuvres de fictions dont deux long-métrages et Sitcom coproduite par Orange Studio.

F I : Racontez-nous votre rencontre avec le cinéma ?

P E : Ma rencontre avec le cinéma est en quelque sorte, une connexion existentialiste si j'ose dire, entre le Moi le plus profond et l'Art en général. En somme, j'ai toujours aimé le cinéma depuis mon enfance et avec toutes les fibres de mon être. La vraie rencontre avec le cinéma est survenue lors de ma longue aventure européenne au cours de laquelle j'ai étudié les métiers et surtout j'ai eu la chance d'avoir rencontré de formidables équipes de production tant en Allemagne, en Belgique qu'en France

F I : Le cinéma togolais après quelques années de léthargie renaît de ses cendres. Quels sont les atouts dont dispose aujourd'hui la jeune génération pour émerger dans le domaine cinématographique ?

P E : A mon humble avis, le cinéma togolais n'a jamais existé dans le temps pour parler d'une renaissance. Je préfère parler d'une naissance du cinéma togolais, un bébé toujours dans son berceau de paille. Mais force est de constater que cette belle naissance est pleine d'espoirs. Nous faisons tous partie de la jeune génération du cinéma togolais. Le seul atout dont dispose la jeune génération pour le moment est seulement son propre amour pour le métier, sa détermination à aller jusqu'au bout de la création. La nouvelle vague du cinéma togolais est née orpheline de financement, mais une orpheline très motivée et avide de sensations fictionnelles.

F I : Dans cette production, vous avez fait appel à la vieille génération. Comment s'est fait cette collaboration ? L'expérience a-t-elle été satisfaisante ?

P E : Je dirais plutôt que c'est la vielle génération qui a fait appel à moi et j'ai été très honoré à conduire la fabrication du film. C'était une très belle collaboration. Personnellement, c'était vraiment une vraie université de savoirs et d'expériences ; une vraie communion, une symbiose de connaissances enseignées dans les écoles classiques et celle de la racine de la culture en générale et de la culture togolaise en particulier. Je recommande à la nouvelle vague de faire cette expérience. Elle en sortira sans aucun doute gagnant.

F I : Dans ce film, Dimitri à qui son oncle infligeait toutes sortes de sévices parfois à tort, a été la personne qui a sauvé ce dernier lorsque celui-ci était à l'actif de la maladie, disons à l'agonie. Plus encore Dimitri a réussi dans sa vie et a eu un mariage pompeux auquel a assisté son oncle. Quel message voulez-vous transmettre par cette séquence ?

P E : Tout le long du récit, l'auteur dévoile et dénonce la maltraitance infantile qui s'inscrit à tort dans un programme d'éducation en Afrique où on invoque souvent la discipline pour justifier la violence physique contre les enfants. Par fatalisme, nombreux sont ceux qui pensent qu'un enfant maltraité finisse toujours par réussir dans la vie. Non, je ne crois pas. La maltraitance d'un enfant n'est pas tributaire à une réussite dans la vie. Bien au contraire, elle traumatise l'enfant à vie. Cette violence, du point de vue des spécialistes, pourra avoir des effets psychologiques néfastes sur l'enfant mettant ainsi en danger sa santé, sa sécurité et sa moralité. La famille est malheureusement le lieu où s'exerce la grande majorité des violences faites aux enfants.

F I : Quel accueil le public togolais a réservé à cette production ?

P E : Le film a été accueilli favorablement par le public qui a pu faire le déplacement pendant la sortie en avant-première à Eda Oba.

F I : Quel regard portez-vous aujourd'hui sur le cinéma togolais ?

P E : Un regard positif parce que des efforts se font pour une vraie émergence du cinéma au Togo, malgré de nombreux coups d'épée que des acteurs du milieu donnent dans l'eau pour la production des œuvres qualitatives. Mais de temps en temps, ces coups d'épées rencontrent des cailloux qui produisent des étincelles d'espoirs.

F I : Un des problèmes que rencontre le cinéma togolais aujourd'hui est la disparition des salles obscures au Togo. Comment en tant qu'acteur du secteur vivez-vous cette disparition ?

P E : Bien sûr, la disparition au Togo des salles de cinéma professionnelles est déplorable car cela rend difficilement accessibles, les films togolais au public togolais. Malheureusement, les chaînes de télévision togolaises notamment la chaîne nationale qui doivent parer à ce manque, comme le font d'ailleurs les voisins, ne lèvent pas leur doigt pour faire quoi que ce soit et c'est très déplorable. En lieu et place, on assiste uniquement à des discours sur des projets de développement du secteur cinématographique. Les acteurs, les réalisateurs et producteurs indépendants au Togo sont en somme des « enfants maltraités » du cinéma togolais. De maigres efforts, certes, se font actuellement de la part des autorités compétentes mais ça reste toujours, du moins pour le moment, de maigres efforts. Le Togo doit savoir que la vitrine d'un pays aujourd'hui, c'est son cinéma qui témoigne une certaine évolution de la société.

F I : Parlez-nous un peu de 3A qui a produit le film

P E : Les 3A producteur exécutif du film, est dirigé par Atchina Noviti connu affectueusement sous le pseudonyme de Gaglo, ou Emouvi le Costaud. Ce grand acteur est l'un des monuments de la scène dans les plus belles années. Les 3A est une association composée des anciennes gloires du théâtre et de la nouvelle vague du cinéma. Cette association des amis artistes n'est autre qu'une force artistique, un volcan cinématographique qui va certainement exploser pour mettre plein la vue au public togolais et africain pour le bien du cinéma togolais.

F I : Est-ce que vous avez en vue, une campagne de promotion du film sur le plan national et sous régional.

P E : Bien entendu, une campagne de promotion de « Dimitri à Sevagan » sur plan national et international est déjà mise en branle. Par ailleurs nous discutons actuellement avec des distributeurs internationaux. Vous en saurez davantage après la sortie officielle au Palais des Congrès de Lomé dans quelques semaines. Patience.

F I : Un mot de fin...

P E : J'invite le public togolais à continuer à soutenir les efforts que les acteurs du cinéma togolais font pour mieux les satisfaire. Je profite pour lancer un appel aux autorités culturelles de faire mieux que ce qu'ils font aujourd'hui. Je lance aussi un appel aux chaînes de télévision nationales de penser à ses propres enfants avant de penser aux enfants des autres. Au moins un certain regard compatissant à la création du terroir au lieu de ridiculement promouvoir uniquement les télé Novelas du Brésil, du Mexique, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria au détriment de l'évolution des téléfilms et télé-séries togolaises. Tout le monde peut mieux faire. Il suffit seulement d'avoir de l'amour pour ce qu'on fait.

VLISCO
SINCE 1846

Vlisco présente : New Traditions,
un hommage à l'énergie des femmes

Des femmes puissantes, fortes et indépendantes – avec un feu intérieur qui fait écho à la beauté de leur nature individuelle et de la nature qui les entoure. La nouvelle campagne de Vlisco a été réalisée au Bénin, immortalisant l'éclat rayonnant de ses femmes et de la fascinante tradition d'aso ebi avec la dernière collection de Wax Hollandais signée Vlisco, Nouvelles Traditions.*

La campagne célèbre les femmes qui s'épanouissent en forgeant leur propre voie. Ces femmes adressent un message fort au reste du monde avec la collection « Nouvelles Traditions » . « Je suis, parce que nous sommes ». Ces imprimés classiques et inédits mettent à l'honneur l'harmonie de chaque individu et l'unité du groupe.

Cette campagne se compose d'images puissantes et saisissantes qui prennent la forme d'une danse visuelle de lignes et de structures. Les tissus évoluent à travers différents paysages caractéristiques qui semblent compléter et rehausser les motifs, alors que les femmes qui les portent leur donnent sens et vie.
Découvrez la video de la campagne ici : **https://www.vlisco.com/fr/lunivers-vlisco/campagnes/new-traditions-campagne**

« L'imprimé est important à mes yeux parce qu'il incarne mon héritage culturel », explique Alexandra Ahouanmenou, qui a pris part à la campagne. « J'ai particulièrement aimé le moment où toutes les femmes ont marché à côté de nous dans les rues de Porto-Novo. J'avais l'impression que nous étions « des » amazones …– de belles femmes africaines fortes et fières, pleines de grâce. »

**Aso ebi : uniforme*

Boutique Vlisco
16, avenue Sylvanus Olympio
Tél: 00228 22 21 28 00 - WhatsApp : 00228 92 92 92 92/ 00228 90 59 42 01
Page Facebook : https://www.facebook.com/VliscoTogo/

SAHAM
Assurance | Togo

NOUVELLES GARANTIES

INNOVATION SAHAM
Qui dit mieux!!!

ASSURAUTO+

Avec **ASSUR**AUTO+,
nous prenons le relais en cas de sinistre.

ASSURAUTO CONFORT

Avec **ASSUR**AUTO CONFORT
**nous réparons votre véhicule en cas d'accidents,
que vous soyez responsable ou non.**

www.sahamassurance.com